

Durée d'assurance

Relèvement de l'âge de déclenchement de la surcote

Mise à jour : 16 février 2012

■ Résumé

L'âge au-delà duquel il peut y avoir surcote passe progressivement de 60 à 62 ans.

■ Textes de références

Article 20-II du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL modifié par l'article 10-4° du décret n°2010-1740 du 30 décembre 2010 portant application de diverses dispositions de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010.

Article L161-17-2 du code de la sécurité sociale modifié par l'article 88 de la loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012-(accélération du calendrier de la réforme des retraites).

Décret n°2011-2103 du 30 décembre 2011 portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers d'Etat.

■ Dates d'application

Décret n°2010-1740 : pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2011.

Décret n°2011-2103 : pensions liquidées à compter du 1^{er} janvier 2012 (accélération du calendrier de la réforme des retraites)

■ Dispositions antérieures à la réforme

Pour bénéficier d'une surcote, le fonctionnaire doit :

- avoir effectué des services à compter du 1^{er} janvier 2004,
- et avoir totalisé le nombre de trimestres nécessaire pour bénéficier d'une pension à taux plein,
- et avoir atteint l'âge des 60 ans.

■ Nouvelles mesures

La 3^e condition ci-dessus est modifiée : l'âge au-delà duquel il peut y avoir surcote passe progressivement de 60 à 62 ans.

Cet âge évolue de la même manière que l'âge légal de départ à la retraite des fonctionnaires relevant de la catégorie sédentaire.

Date de naissance	Age au-delà duquel il peut y avoir surcote
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1952	60 ans et 9 mois
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1953	61 ans et 2 mois
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1954	61 ans et 7 mois
A compter du 1 ^{er} janvier 1955	62 ans